

Le 2 mai 2016 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES SAUF

Absent représentés: Catherine RUIZ par Nathalie PIETREMENT, Jean-Paul COLMONT par Pascal POISSON, Karine BOCQUET par Etienne DHUICQ, Jean-Paul BERNIER par Michel DAUTEUIL, Nathalie VERON par NELLY GRIFFON, Céline PECHART par Pierre QUILLERE, Hélène D'ARAQUY par Christian TIXIER

Absents excusés: Yvonne THIMOND, Romain GIRARDIN

Absents non excusés: Jérémy ARAQUE, Morgane DOR, Jacky PINGRET

Marc GEORGET, Trésorier, absent excusé

Nathalie PIETREMENT a été nommé secrétaire

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

Lecture du registre des délibérations du 29 mars 2016 par le secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

- *Attribution des subventions*
 - *DETR - 31 485 € pour le cabinet dentaire*
 - *DETR - 16 456 € pour la ZI de Mondant*
 - *Vidéoprotection - 80% de subvention obtenues pour la partie vidéo - soit 227 472 €*
- *Ateliers de territoire - 1,2,3 juin*
- *8/05/2016 Cérémonies du 8 mai*
- *11/05/2016 - 18h Commission du jumelage*
- *12/05/2016 - 20h AG du CLIC à Sézanne (ancien collège)*
- *13/05/2016 - 16h AG Vive la Vie - Maison de retraite*
- *14 et 15/05/2016 - Anniversaire du jumelage*
- *19/05/2015 à 18h30 AG de la DINA - Halle aux Veaux*
- *21/05/2016 de 10h à 14h Kermesse de la crèche*
- *10/06/2016 - 20h30 AG du sporting club*
- *11/06/2016 - Tournoi intersociétés sporting club*
- *Opération de ramassage des poubelles*
- *Démolition ancien Hôpital*
- *Installation d'une sage-femme à la maison médicale*

Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 délibérations supplémentaires:

- Acquisition d'agrès de fitness
- Transfert du centre de tri de la poste de Montmirail - Avis du Conseil Municipal

Le Conseil municipal est favorable à l'ajout de ces deux délibérations.

DELIBERATIONS

2016-9593 Attribution du MAPA 02/2016/TR Aménagement de trottoirs

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le résultat de la consultation dans le cadre du MAPA relatif à l'aménagement de trottoirs rue du Faubourg de Condé. 4 entreprises ont déposé une offre: Colas, Girardin, Gorez et SRTP.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide d'attribuer le MAPA 02/2016/TR à l'entreprise COLAS pour un montant de 72 700 € HT pour la tranche ferme et 7 210 € HT pour la tranche conditionnelle. (cette tranche ne sera réalisée que si le Département donne son accord pour l'aménagement d'un passage surélevé)

Adopté à l'unanimité

2016 - 9594 Attribution d'une subvention à l'association "Les Hussards de Lasalle"

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, la demande de l'association "Les Hussards de Lasalle" pour obtenir une subvention exceptionnelle de 1 000 € dans le cadre de la campagne de France 2016.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association "Les Hussards de Lasalle"

Adopté à la majorité avec 2 votes contre (Brigitte LAGRUE, Micheline JACQUARD) et 2 abstentions (Elisabeth MOUFFLIER, Marie-Claude HIMMESOETE)

2016 - 9595 Cession de la parcelle cadastrée BD 443 à Monsieur GUERIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de cession d'une partie de la parcelle communale BD 443 à Cette parcelle fait en effet partie intégrante du jardin du propriétaire voisin, Monsieur GUERIN et il est nécessaire de régulariser la situation afin de ne pas le bloquer dans son projet de vente.

La surface concernée est de 39 m² et il est proposé de fixer le prix à 195 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise la cession d'une partie de la parcelle BD 443, de 39 m² au prix de 195 € à Monsieur GUERIN. Les frais de notaires restant à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

2016 - 9596 Cession des balayeuses de voirie

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de cession des deux anciennes balayeuses de voirie des services techniques.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise la cession des deux balayeuses AZURA pour 1 500 € et 500 € ainsi que de 4 brosses pour 200 € soit un total de 2 200 €.

Adopté à l'unanimité

2016 - 9597 Contrat de location longue durée d'un véhicule avec abandon des recettes publicitaires

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de contrat de location longue durée d'un véhicule avec abandon des recettes publicitaires. Il s'agit d'un contrat à passer avec l'entreprise Infocom. Un véhicule Renault Trafic de 9 places sera mis à disposition de la commune gratuitement, l'entreprise Infocom financera le minibus

par la publicité en démarchant elle même les entreprises du secteur. Les recettes publicitaires seront entièrement touchées par Infocom.

L'objectif de ce contrat est de permettre la mise à disposition du minibus aux associations et pourra être utilisé par la mairie pour la mise en place de différents projets relatifs au transport de personnes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise la signature du contrat de location avec l'entreprise Infocom.

Adopté à l'unanimité

2016-9598 Convention de rétrocession d'équipement - sente de la Molotte et rue des Egremonts

Monsieur GARCIA RODRIQUEZ présente au Conseil municipal le projet de convention de rétrocession d'équipement concernant le lotissement de Monsieur Tony PEREZ. Le lotisseur se charge de réaliser les équipements de voirie, espaces verts et des divers réseaux avant de les rétrocéder à la commune à l'euro symbolique. La convention a pour objet de fixer les conditions de cette rétrocession et les prescriptions à respecter pour la réalisation des différents travaux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide d'autoriser la signature de la convention ainsi que la rétrocession des équipements par Monsieur PEREZ à la commune à l'euro symbolique.

Adopté à l'unanimité

2016-9599 Effacement des réseaux rue des Egremonts - Convention pour la dissimulation des réseaux

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, le projet de convention à passer avec l'entreprise Orange dans le cadre de l'effacement des réseaux rue des Egremonts.

Pour rappel, l'enfouissement des réseaux de télécommunication va être réalisé par l'entreprise DRTP. L'objet de la convention est de formaliser les modalités juridiques et financières des réseaux aériens de communication.

Le Conseil municipal après avoir délibéré autorise la signature de la convention avec l'entreprise Orange.

Adopté à l'unanimité

2016-9600 Acquisition d'agrès de fitness

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, le projet d'acquisition d'agrès de fitness afin de les installer au stade. Il est proposé d'acquérir 9 agrès de fitness proposés par l'entreprise MEFRAN au prix de 10 500 € HT (pose et scellements compris)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré valide l'offre de l'entreprise MEFRAN pour 10 500 € HT.

Adopté à l'unanimité

2016-9601 Réorganisation des services de la Poste de Montmirail - Avis du Conseil municipal

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les échanges avec le Directeur d'établissement courrier d'Eprenay et le délégué aux relations territoriales de la Marne.

A l'occasion d'une réunion en Mairie le 26 avril dernier, il a été annoncé le transfert progressif du centre de tri de Montmirail vers Sézanne. A terme l'ensemble des employés préposés à la distribution du courrier prendront leur poste à Sézanne, ce qui constitue une perte de 8 emplois pour Montmirail et risque d'être le début d'une diminution progressive de l'offre de service de la Poste sur le territoire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, s'oppose à l'unanimité au cette réorganisation et au transfert du centre de tri vers Sézanne.

Adopté à l'unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h55*

Etienne DHUICQ
Maire de Montmirail

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "VILLE DE MONTMIRAIL" and "Maire" in the center, with "1870" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script that extends to the left and right of the stamp.